

## **Compte rendu de la séance du 30 janvier 2020**

Secrétaire de la séance : Martine CANAT

### **Ordre du jour :**

- 1) Achat des terrains ZK 84 et ZK 86 au profit de la commune
  - 2) Approbation des statuts pour l'AGEDI
- Questions diverses

**Présents** : Madame Gaëlle VAUDÉ, Monsieur Jean-Michel ZATWARNICKI, Madame Annie TOUZÉ, Monsieur Daniel KOWALCZYK, Monsieur Mark SKILLMAN, Madame Chantal LAURENT, Madame Séverine COLLIN, Madame Martine CANAT.

**Pouvoir** : Monsieur Victorio BOUFFET par Madame Annie TOUZÉ.

**Absents** : Monsieur Philippe MARTEL Monsieur Sébastien MARIEN.

Madame le maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour :  
- demande de subvention pour les voyages scolaires 2020 au Collège de la Faye  
Le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

### **Délibérations du conseil :**

#### **Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) ( DE 2020 001)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

### Acquisition terrains Lieu-dit "Le Gain" ( DE 2020 002)

Suite à la délibération n°25 du 03 octobre 2019,  
Vu la proposition d'achat par courrier en date du 31 octobre 2019,

après les explications de Madame le maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'acquérir les terrains situés à l'entrée de la commune lieu-dit "Le Gain", cadastrés ZK 84 (1057 m<sup>2</sup>) et ZK 86 (1824 m<sup>2</sup>) pour le prix de 1,04 € le m<sup>2</sup>; soit 3 000 € auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Les dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2020, à l'article 2111 pour les terrains et à l'article 6227 pour les frais de notaire.

### Subvention voyages scolaires 2020 au Collège de la Faye à Condé-en-Brie ( DE 2020 003)

Madame le maire explique au conseil municipal que le collège de la Faye, à Condé-en-Brie sollicite une subvention pour les voyages scolaires 2020 (année scolaire 2019-2020). Les enfants scolarisés au Collège, habitants à Pargny-la-Dhuys et devant partir en voyage cette année sont au nombre de 4.

Gaëlle VAUDÉ propose aux membres du conseil de donner une subvention de 50 euros par enfant, soit au total 200 euros.

Après ces explications, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer la somme de 200 euros sur présentation de la liste réelle des enfants partis en voyages scolaires pour la fin de l'année scolaire 2019-2020 (au ski en janvier et en angleterre en mars).  
La liste devra être présentée au plus tard mi-juillet pour un versement de la subvention à réception du document.

Les crédits seront prévus au Budget primitif 2020, à l'article 6574.

Séance levée à 20h15.